

PACK 15H DDA : ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE EN IMMOBILIER, DDA & PROTECTION DE LA CLIENTÈLE

Répondez à votre obligation de formation DDA

2 JOURS, 14 HEURES + 1 H EN E-LEARNING

DDA

CODE :
ACY01

Objectifs de la formation

Couvrir ou mettre en cause efficacement la responsabilité civile lors d'un sinistre en matière d'immeuble

Couvrir le risque professionnel par un contrat adapté à son activité et éviter les écueils dans la gestion d'un sinistre engageant la responsabilité civile d'un professionnel

Disposer des arguments et éléments de langage pour être plus efficace dans la résolution amiable

Cerner et maîtriser les problématiques liées à l'application de la RC au quotidien

Comprendre le cadre général de la DDA et ses principales exigences

Connaître les principaux impacts de la DDA dans les métiers de la distribution de produits d'assurance

Parmi nos formateurs

- **QUILICHINI Paul Vincent**
Consultant & formateur en assurance et vente d'assurance,
- **NOTHEAUX Olivier**
Consultant Formateur,
OPPALE
- **COLLIN Marie**
Présidente - Associée, Consultante et formatrice,
EOLE BUSINESS ET RH

Public concernés

- Courtiers et intermédiaires en assurance ; Responsables et chargé(e)s de clientèle ; Souscripteurs et rédacteurs ; Conseillers commerciaux vie et IARD ; Conseillers en gestion de patrimoine ; Responsables réseaux / distribution ; Inspecteurs régionaux

Prérequis

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

L'ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE EN IMMOBILIER (14 heures)

Connaître les avancées majeures de la DDA (directive distribution en assurance)

- Délimiter le périmètre et le champ d'application de la nouvelle directive distribution
- Intégrer les nouveautés en matière d'information et de conseil pour les distributeurs

- Définir la gouvernance produit
 - Mettre en place une formation continue
-

Appréhender le contenu de l'assurance responsabilité civile du particulier : rappels

- Définir les éléments constitutifs de la R.C.
 - Connaître la terminologie les mots clés
 - Analyser les principales décisions et évolutions de la doctrine dans le domaine de la responsabilité civile et de l'assurance de responsabilité civile
 - Gérer le déclenchement de la garantie (régime du fait dommageable et régime de la réclamation)
-

Maîtriser les spécificités de la responsabilité civile pro

- Distinguer les périmètres respectifs de la RC délictuelle et de la RC contractuelle
 - Analyser les mécanismes de la RC délictuelle
 - Intégrer les spécificités de la RC contractuelle
 - RC de l'entreprise vis-à-vis des tiers
-

Cas pratiques : optimisation des modes de gestion

- Sur la base de dossiers en cours et/ou clôturés amenés par les stagiaires
-

Focus sur les différentes clauses de renoncations à recours et leurs impacts sur la gestion des sinistres

- Définir les clauses de renonciation à recours
 - Identifier les intérêts des clauses de renonciation à recours
 - Analyser un modèle de clause de renonciation à recours
-

Optimiser les processus de gestion des sinistres RC, tant en défense qu'en recours

- Étude de la forme et du séquençage des recours à subir et à présenter
 - Fondements juridiques
-

Tour de table

E-LEARNING | Sensibilisation à la DDA (1 heure)

Partie 1 : La DDA : genèse, enjeux, périmètre

- La DDA, une directive qui en complète une précédente
 - Historique des textes
 - La redéfinition de la notion d'intermédiation
 - Les prestations concernées
-

Partie 2 : Les principales exigences de la DDA

- Capacité professionnelle, compétences et obligation de formation continue
 - Devoir de conseil, intermédiation et documentation contractuelle
 - La transparence des rémunérations et la prévention des conflits
 - La mise en œuvre d'un processus de gouvernance et de surveillance des produits
-

Partie 3 : La DDA, une mise en œuvre sous contrôle

■ Le rôle de l'ACPR

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.